





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-347**

**Séance publique du**

**18 juillet 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190718- lmc1157072-DE-1-1
Date de signature : 23/07/2019
Date de réception : mardi 23 juillet 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION  
DU CENTRE DE CONGRES**

Le 18 juillet 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Abbassia BACHI à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Charlotte BENON, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Liliane PIERRON à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Alexandre GALLESE.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jean BOULHOL, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Secrétaire : Sylvain Dijon

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUILLET 2019

-----

**Nomenclature : 9.1**

Autres domaines de compétences des communes

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS DE  
LOCATION DU CENTRE DE CONGRES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Depuis une délibération du 14 décembre 1995, puis renouvelée lors du Conseil Municipal du 17 décembre 1998, l'Office Municipal du Tourisme est gestionnaire de certains équipements municipaux dont le Centre des congrès. Depuis lors, divers avenants sont intervenus afin d'adapter cette gestion à la réalité administrative et fonctionnelle. Pour rappel, des travaux ont été réalisés au Centre des congrès afin de réaffirmer la volonté de la Ville d'Aix en Provence de développer le tourisme d'affaires et d'autre part, de contribuer à améliorer le secteur touristique, vecteur économique d'importance pour notre territoire. Nous avons voté les tarifs de location du Centre de Congrès applicables à compter de 2018 par délibération N° DL.2016-629.

Il vous est proposé aujourd'hui uniquement de modifier le coût de location du local, traiteurs, de facturer la location du bar et de créer un forfait pour l'utilisation de ces deux espaces. Un état détaillé de la tarification est joint en annexe.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** les nouveaux tarifs de location pour certains espaces du Centre des Congrès applicables à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 et tels que figurant en annexe.



DL.2019-347 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ADOPTION DE NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DE CONGRES-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 1
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 49
Pour	: 49
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus  
Hervé GUERRERA.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/07/2019  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME  
CENTRE DE CONGRES d'AIX-EN-PROVENCE

TARIFS DE LOCATION DU CENTRE DE CONGRES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AOUT 2019 ET POUR LES ANNEES SUIVANTES

Tarifs Hors Taxes

Exploitation	ENSEMBLE DU CENTRE DE CONGRES - NIVEAUX 1 & 2	REZ DE CHAUSSEE - NIVEAU 1
Journée (de 8h à 18h)	4 900 €	3 500 €

Exploitation	NIVEAU 2	REZ DE CHAUSSEE - NIVEAU 1				NIVEAUX 1 & 2
		AMPHITHEATRE CEZANNE	STE VICTOIRE	FORBIN	PICASSO	
Nom des espaces						
Surfaces et salons modulables (m²)	/	200m²	100m²	90m²	198m²	698m²
Configuration théâtre (personne)	508	96	100	84	192	625 personnes
Configuration cocktail debout (personne)	/	280	140	126	280	690 personnes
1/2 journée (de 8h à 12h ou de 14h à 18h)	1 900 €	600 €	500 €	550 €	600 €	/
Journée (de 8h à 18h)	3 200 €	1 100 €	750 €	800 €	1 100 €	/
Soirée (de 19h à 23h)	2 100 €	700 €	600 €	650 €	700 €	/
Repas / cocktail	/	650 €	550 €	600 €	650 €	/

Montage / Démontage / Répétition	50% du tarif de base
Heure supplémentaire de location des espaces, au-delà de l'horaire de location forfaitaire	350 € par heure entamée entre 8h et 23h 550 € par heure entamée entre 23h et 8h
Local traiteurs	300 € / jour
Espace bar	300 € / jour
Local traiteur + espace bar	500 € / jour

Le tarif de base de la location comprend :

Pour l'ensemble des espaces :

Nettoyage quotidien après exploitation,  
Chauffage ou climatisation,

Amphithéâtre Cézanne

La mise à disposition d'un technicien son,  
2 micros "col de cygne" + 3 micros fil + 3 micro HF main,  
Une tribune ou plateau télé base 10 personnes maximum,  
Un pupitre ou un guéridon,  
Un éclairage "plein feux - plateau blanc",

Salles Milhaud & Forbin

Une configuration de la salle modulable en théâtre,

Salles Sainte-Victoire & Picasso

Salle à vide,

Local traiteurs et/ou espace bar

Mise à disposition de l'espace, fluides inclus (eau & électricité),

Toute autre prestation fera l'objet d'une facturation supplémentaire sur devis :

Son, lumière, vidéo, hôtesses, gardiennage, installation générale, location de mobilier, location de matériel informatique et bureautique,  
Signalétique, décoration, nettoyage après montage ainsi que des stands pendant la manifestation, accès WIFI, traiteur, parking, ....